

7.-Communication et développement des institutions

7.1-Chargé de production manifestations (exposition, spectacle, projets de médiation événementielle)

Définition synthétique

Gérer sur les plans budgétaires, juridique, opérationnel, une (des) exposition(s), un (ou des) spectacles, un cycle de conférence ou une programmation

Activités principales

- Assure la gestion des manifestations
- Assure la mise en place des documents d'information liés aux manifestations ainsi que l'accueil des différents intervenants,
- Etablit et transmet de plans de travail, de rétro-planning et feuilles de route, établis en lien avec les chargés de mission du département
- Coordonne la logistique nécessaire à la réalisation du projet, en lien avec le responsable technique de l'auditorium
- Suit et met en œuvre des projets tout en respectant l'enveloppe budgétaire attribuée aux projets par la direction du département
- Prépare les cahiers des charges et des étapes liées à la passation de marchés publics
- Rédige, suit et le cas échéant négocie des éléments juridiques en lien avec les chargés de mission du département : contrats (ayant-droit, auteur, concepteur, réalisateur, artiste, technicien etc...) conventions de coproduction, de commandes et accords de production.

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires